
n° 2025-T77

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

Modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise CIRCET en date du 13/11/2025, aux fins d'obtenir une modification des conditions de circulation pour la réalisation de travaux de repos de cable dans les chambres, place Xavier Authier, Chemin du Pouillet, rue du Télésiège, rue du Village, rue Marius Marandin, rue des Viscernois, allée du Bois Joli et Avenue des Grands Champs.

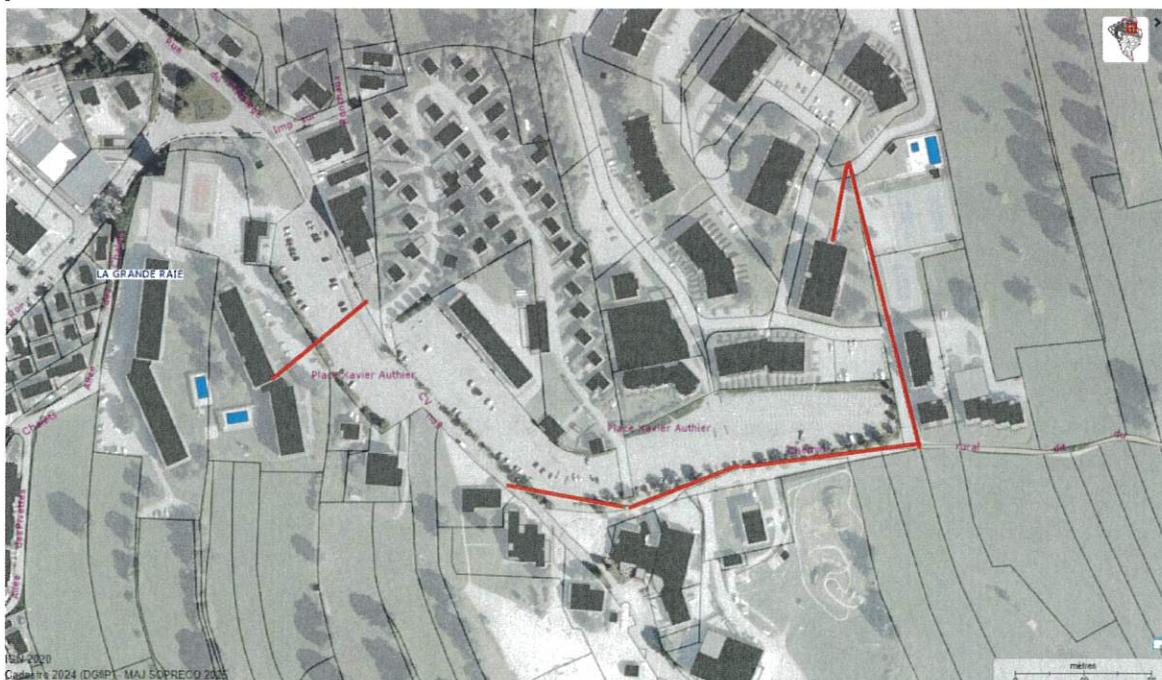
Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation,

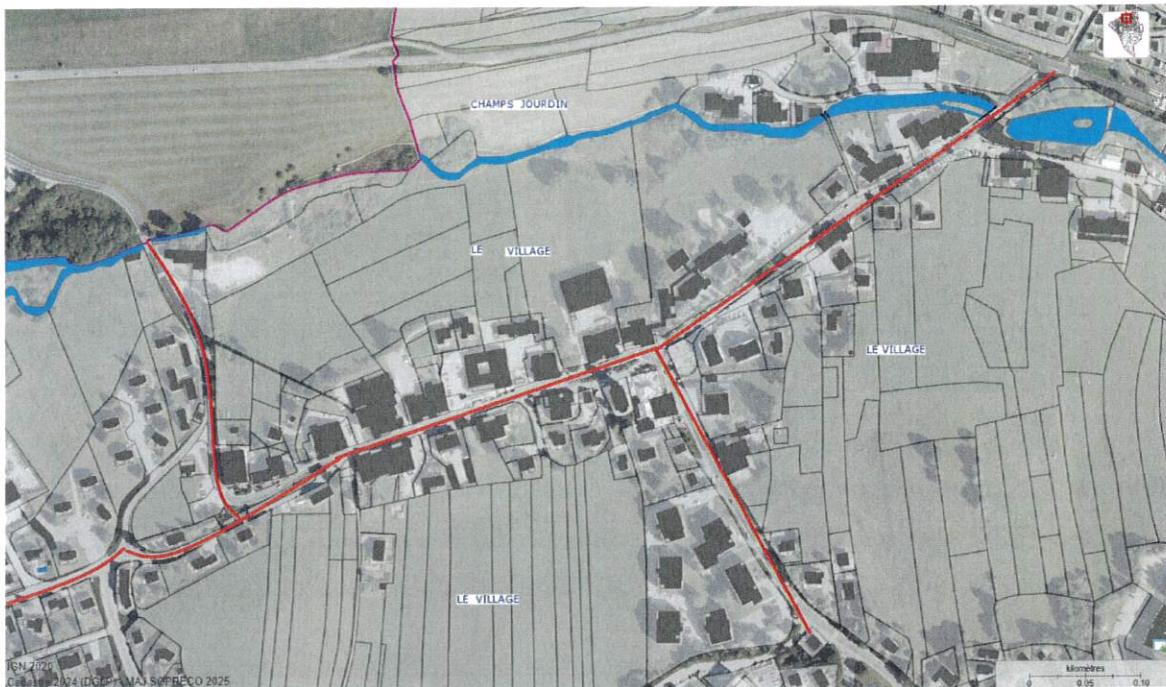
ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION PLACE XAVIER AUTHIER – CHEMIN DU POUILLET – RUE DU TELESIEGE – RUE DU VILLAGE – RUE MARIUS MARANDIN – RUE DES VISCERNOIS – ALLEE DU BOIS JOLI – AVENUE DES GRANDS CHAMPS

La circulation sera modifiée comme suit dans les rues ci-dessus mentionnées à partir du **lundi 24 novembre, pendant 24 jours** :

- Circulation alternée (manuellement)
- Empiètement sur chaussée





Article 2 : SIGNALISATION

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée de l'évènement.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief, le 17/11/2025

Le Maire,

Gérard DEQUE

Pour le Maire,
et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint
Samuel PERIDY



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs

